



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome VI (1854)**

*Sinigysum, Songesum*

Situation : le village est situé sur la chaîne de montagnes qui borde la rive gauche de l'Ain.

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton de Clairvaux ; perception et bureau de poste de Doucier ; succursale dont dépend Menétrux ; à 17 km de Clairvaux et 27 de Lons-le-Saunier.  
Altitude 600 m.

Le territoire est limité au nord par Fontenu et Chevrotaine, au sud par Doucier et Menétrux, à l'est par le Franois et à l'ouest par Doucier.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Doucier, Fontenu, Menétrux et la Fromagerie.

Les maisons, élevées d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, sont groupées, construites en pierres et couvertes en tuiles, ancelles ou tavaillons.

Population : en 1790, 293 habitants ; en 1846, 263 ; en 1831, 235, dont 119 hommes et 116 femmes ; population spécifique par kilomètre carré, 28 habitants ; 54 maisons ; 56 ménages. En 2002 : 58 habitants, les « Cantins ». Les jeunes gens émigrent peu.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1687.

Vocabulaire : saint Georges.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux archives départementales avant où Songeson a reçu les cotes 5 E 328/1 à /4. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 982, 3 E 7062 à 7068, 3 E 8300 et 3 E 10572. Tables décennales : 3 E 1172 à 1180.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1071 et 1072, 5 Mi 7 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1832 : 842 Ha, divisé en 2082 parcelles que possèdent 120 propriétaires, dont 25 forains ; surface imposable 830 Ha, savoir : 249 en pâtures et broussailles, 240 en terres labourables, 185 en prés-bois et prés-secs, 13 en friches et murgers, 4 Ha 73 a en prés, 1 Ha 29 a en sol et aisances de bâtiments, et 42 a en jardins et vergers, d'un revenu cadastral de 4591 fr. ; contribution directe en principal 800 fr.

Le sol, fertile quoique montagneux, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, des légumes secs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du lin, du foin, des fourrages artificiels et quelques fruits.

On importe le cinquième des céréales et le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50c. pour 0/0.



On élève dans la commune des chevaux, des mulets, des porcs qu'on engraisse pour la consommation locale et des bêtes à cornes.

On trouve sur le territoire de la pierre ordinaire à bâtir et de taille de bonne qualité, de la pierre à chaux et des sablières.

Les habitants fréquentent les marchés de Clairvaux et de Champagnole.

Il y a un châlet dans lequel on fabrique annuellement 1100 kg de fromages, façon Gruyère ; un battoir, une auberge, un sabotier et un boucher.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un presbytère en assez mauvais état ; une maison commune, construite en 1850, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 22 garçons et 18 filles ; 4 puits communaux et 334 Ha de rochers, pâtures, prés-bois, friches et terres, d'un revenu cadastral de 1028 fr.

Bois communaux : 124 Ha 88 a ; coupe annuelle 3 Ha 74 a.

Budget : recettes ordinaires 1701 fr. ; dépenses ordinaires 1701 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

Les premiers documents historiques sur Songeson ne remontent pas au-delà du XIII<sup>e</sup> siècle. Quelques dénominations locales, telles que celles du *Châtelet*, de la *Citadelle*, du *Champ des Murs*, de la *Combe Ferrée*, où l'on remarqua les traces d'une voie pavée, pourraient cependant faire supposer à ce village une existence antérieure. Le territoire de Songeson, dépendance primitive de la seigneurie de Monnet, servit à la dotation de l'abbaye de Balerne. La possession en fut définitivement assurée à ce monastère par une charte de 1257, par laquelle Hugues, sire de Monnet, ratifia tous les dons qui lui avaient été faits par ses ancêtres, notamment de *Sinigysum*, Songeson. Le peuplement de ce village ne s'opéra que très lentement. Le prévôt de Châtelneuf, chargé de recruter des colons dans les seigneuries voisines, ne parvenait qu'avec beaucoup de peine à en attirer à Songeson, et cependant il leur offrait de magnifiques avantages ; ainsi, le prévôt Simon du Pasquier ne détermina, en 1363, Vuillemot Vuyoz et Jacqueline, son épouse, fille de Jean de Saffloz, à devenir albergataires dans ce lieu qu'en leur promettant qu'ils ne seraient soumis à aucune corvée ni à aucun impôt arbitraire, tels que *prises*, *quises* et autres *chaque-muses*, sauf à la chevauchée et à l'arrière-ban. Cet engagement fut ratifié par l'abbé de Balerne et Jean de Chalon-Arlay, co-seigneurs de Châtelneuf, le 16 mai 1405. Ces derniers affranchirent les habitants en masse de la banalité du four moyennant la redevance annuelle de cinq quartaux de froment à payer annuellement par la communauté (42 avril 1447).

On comptait à Songeson, en 1522, douze maisons possédées par les familles Roux, Picaud, Saborin, Noir, Fèvre, Chanu, Banderier et Arbel. Il y avait déjà à cette époque une chapelle desservie par un chapelain résident. Elle occupait l'emplacement appelé aujourd'hui à *la Chapelle*.

Seigneurie : Songeson dépendait en toute justice de la seigneurie de Châtelneuf. Les habitants étaient soumis à la banalité du moulin de Doucier. La famille Roux, qui descendait par une alliance de Vuillemot Vuyoz, prit rang dans la hiérarchie nobiliaire et fit bâtir dans ce village un manoir qu'on voit encore ; il est qualifié de château et appartient aux frères Piton. Sa tour octogonale, du style ogival tertiaire, et l'écu blasonné dont est couronnée la porte d'entrée, sont les seuls caractères qui empêchent de le confondre avec une simple maison bourgeoise. Cette habitation avait été portée en dot par Jeanne-Claudine Arbel à M. Henri Brocard, premier avocat-général à la chambre des comptes de Dole.

Événements divers : Un incendie survenu le 15 octobre 1833 a dévoré à Songeson quinze maisons et a réduit dix-sept familles au plus affreux dénuement. Des épizooties meurtrières ont frappé cette commune en 1796, 1837 et 1838. Très peu d'animaux échappèrent à la contagion.

Église : Songeson dépendait de la paroisse de Loulle. Il existait néanmoins dans le village, antérieurement au XVI<sup>e</sup> siècle, une église filiale dédiée à saint Georges, dont on reconnaît encore la place. L'édifice actuel, placé sous le même vocable que le précédent, se compose d'un clocher formant porche, d'une nef à voûte ogivale, de deux chapelles, d'un sanctuaire et d'une sacristie. On remarque dans la nef trois pierres tombales dont les écussons ont été mutilés. Sur l'une d'elles on lit le nom de Claude Roux, de Menétrux-en-Joux, archer du roi et de l'empereur Charles-Quint, mort le 8 janvier 1573. Dans la chapelle de droite existent deux autres tombes, recouvertes en partie par l'autel. Sur l'une on lit : ... . Arbel, fondateur de cette chapelle, qui décéda le 6 juillet 1728, et de Jeanne-Claudine Arbel, sa fille, douairière de ... H. Brocard, seigneur de Montmarlon, premier avocat-général à la chambre et cour des comptes de Dole. Sur l'autre, d'une date beaucoup plus ancienne, on ne peut distinguer que le nom de Roux, de Menétrux-en-Joux, châtelain de Saint-Sorlin.

